

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 03-05 du 25 novembre 2021

PROJET IMAGE – APPEL À PROJET ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION – SUBVENTIONS – CONVENTIONS ET AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention du 25 janvier 2021 entre le Département et les associations Cinémas 93, Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis, Côté Court et Périphérie Centre régional de création cinématographique,

Vu les demandes de subvention des communes de Neuilly-sur-Marne et de Sevrans,

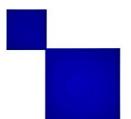
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- 3 500 euros à l'association Citoyenneté Jeunesse Seine-Saint-Denis, au titre du projet d'éducation aux regards « l'île des possibles »
- 3 500 euros à l'association Périphérie Centre Régional de Création Cinématographique, au titre du projet d'éducation aux regards « l'île des possibles »
- 9 000 euros à l'association Cinémas 93 au titre du projet d'accompagnement du collège Image
- 40 000 euros à l'association Cinémas 93 au titre de l'appel à projets dans le cadre du Mois des images
- 10 000 euros à l'association Cinémas 93, pour son projet Kinoss ;

- ALLOUE, au titre de l'appel à projets collaboratifs en éducation aux médias et à l'information (EMI), les subventions de fonctionnement suivantes :



- 6 000 euros à la commune de Neuilly-sur-Marne, pour son projet de cycle d'éducation aux médias et à l'information
- 6 700 euros à la commune de Sevran, pour son projet collaboratif en éducation aux médias et à l'information ;

- APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre des kinos dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Cinémas 93 ;

- APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre d'un appel à projets dans le cadre du « Mois des Images en Seine-Saint-Denis » dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Cinémas 93 ;

- APPROUVE l'avenant à la convention « projet image » du 25 janvier 2021, dont projet ci-annexé, à conclure avec les associations Cinémas 93, Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis, Côté Court et Périphérie Centre régional de création cinématographique ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.